

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2013 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillers, David Guimont, Stéphane Fraser et Vincent More, la conseillère, Jacqueline Poirier, puis le maire, Louis Vadeboncoeur.

Sont absent(e)s Les conseillers, Michel Goulet et Réjean Beaulieu

Tous formant quorum avec la présidence du maire, Louis Vadeboncoeur

Est également
présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Vincent More, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-188

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-189

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013

Les corrections sur le traitement des immeubles appartenant à la municipalité, à la commission scolaire et aux gouvernements du Québec et du Canada sont en cours. Un suivi ultérieur sera fait au Conseil.

L'optimisation fiscale des primes d'assurance collectives des employés municipaux est faite.

Les raccordements au réseau d'aqueduc du 582 et du 584 route de la Montagne ont été effectués.

Le dossier de l'ajustement des assurances municipales n'est pas encore terminé.

L'adoption d'une autre politique de recouvrement est reportée.

Le règlement sur les animaux est en vigueur.

Le règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits est en vigueur.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. Information du maire

Louis Vadeboncoeur informe sur le projet partenaire sur les éoliennes entre la MRC et les municipalités. La Municipalité de Notre-Dame-du-Portage peut s'attendre à des recettes d'environ 20 000 \$ annuellement en lien avec ce projet.

La mise en fonction de l'usine de biométhanisation se fera probablement aux alentours de la fin de l'année 2014, début de l'année 2015.

Toutes les demandes pour les îlots déstructurés ont été accordées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Le Centre local de développement (CLD) continue de faire et bonifier les portraits socio-économiques des municipalités, une subvention a été reconduite à cet égard.

6. Information des conseiller(ère)s

Aucune information.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Avis de motion afin de modifier le règlement numéroté 2011-08-311 et intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour préciser que la confidentialité dans les communications entre les membres du conseil municipal s'applique aussi aux échanges par courriel.

8. Décision concernant les compteurs d'eau et l'installation des compteurs d'eau pour le nouveau réseau des contribuables de l'ancien réseau

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt pour le projet d'aqueduc est basé sur une distribution des coûts, soit 25% pour tous les contribuables de la municipalité et 75% pour les contribuables desservis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite garder la même répartition des coûts pour l'acquisition des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un compteur d'eau standard de 3/4" est de 108 \$, alors que celui d'un compteur d'eau de 1 1/2" est de 495 \$, puis que la facture totale de la Municipalité est de 17 067 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

QUE le Conseil décide de garder la même répartition des coûts dans le cas des compteurs d'eau, soit 25% pour tous les contribuables de la municipalité et 75% pour les contribuables desservis, calculée sur la facture totale de la Municipalité.

2013-10-190

9. Autorisation du paiement #11 pour le projet d'aqueduc au centre de la municipalité

CONSIDÉRANT les travaux exécutés pour le projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement #11 de 332 650.05 \$ a été reçue le 30 septembre 2013 pour le niveau d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, groupe conseil, déclare que les montants mentionnés sont en conformité avec les termes du marché et de l'état des travaux, puis en recommande le paiement;

Prix actuel du contrat	4 139 302.14 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	4 057 555.89 \$
Moins – retenue de garantie	405 755.59 \$
Moins – demandes antérieures	3 362 476.49 \$

Montant – demande présente	289 323.81 \$
TPS	14 466.19 \$
TVQ	28 860.05 \$
Païement total	332 650.05 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-191

QUE le Conseil autorise le paiement #11 pour le projet d'aqueduc.

10. **Projet d'aqueduc**

Raccordement au réseau d'aqueduc

Les raccordements sont en opération. Des lettres ont été envoyées aux citoyens pour indiquer la procédure à suivre et les autorisations nécessaires.

Surveillance des travaux et plusieurs réfections en cours

L'inspection récente du chantier a été faite par l'inspecteur municipal. Plusieurs légers travaux de correction sont en cours, entre autres des travaux pour le drainage de surface de 2 portions de la route du Fleuve.

Réfection des stationnements en face de l'Église et de l'École

Le stationnement en face de l'Église a été refait. Le stationnement en face de l'École devra suivre bientôt.

11. **Mandater le directeur général à négocier les assurances collectives des employés municipaux**

ATTENDU QUE le directeur général a reçu une proposition intéressante pour le renouvellement des assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE la proposition présentée constitue une baisse d'environ 30% des primes d'assurance collective actuelle, donc d'une diminution du coût associé autant pour l'employeur que pour les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Vincent More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-192

QUE le Conseil mandate le directeur général à négocier et entériner les assurances collectives pour les employés municipaux.

12. **Attribution de congés mobiles-maladie à l'Adjointe administrative et à la Coordinnatrice en loisir, culture et vie communautaire**

ATTENDU QUE la Politique de gestion des ressources humaines actuelles attribue cinq (5) jours de congé mobile aux employés ayant effectué un (1) an de service continu au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Adjointe administrative et la Coordinnatrice en loisir, culture et vie communautaire possèdent une expérience de travail dans des postes similaires pour d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-193

QUE le Conseil attribue 3,75 jours de congé mobile-maladie à la Coordinnatrice en loisir, culture et vie communautaire et 2,50 jours de congé mobile-maladie à l'Adjointe administrative, soit selon le prorata du service continu effectué par chacune des employées à la Municipalité.

COMMUNICATION AVEC LES CITOYEN(NE)S

13. Utilisation du site Facebook, un réseau social sur Internet

La Municipalité effectue la promotion de sa page facebook qui est identifiée par « *Municipalité Notre Dame du Portage* ». Il faut faire attention sur cette distinction spécifique de la dénomination car il existe plusieurs pages facebook reliées à Notre-Dame-du-Portage. Actuellement, la Municipalité compte quelques 52 personnes avec la mention « j'aime » sur sa page facebook et elle souhaite augmenter ce nombre d'adhérents.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE

874 route du Fleuve – abattage d'arbres

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter l'abattage d'une rangée d'environ 8 pins afin de permettre un autre aménagement paysager de se déployer au sol;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement proposé n'est pas praticable dû à l'ombrage et l'acidité au sol occasionné par la rangée de pins;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la plantation d'espèces d'arbres compatibles avec l'aménagement paysager envisagé;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-194

QUE le Conseil accepte le projet tel que présenté.

818 route du Fleuve – rénovation de toiture

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter le revêtement d'une toiture d'un solarium et d'une gloriette en bardeau d'asphalte noire, soit 'un matériau similaire à l'existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est une amélioration par rapport à la proposition initiale soumise au CCU et qu'elle respecte la recommandation du CCU, du fait de la continuité de la toiture proposée;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-195

QUE le Conseil accepte le projet tel que présenté.

812 route du Fleuve – remplacement d'une fenêtre par une porte

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter le remplacement d'une fenêtre en bois blanc par une porte d'acier blanc, située à l'étage et sur la façade arrière du bâtiment, afin que le propriétaire puisse avoir un accès adéquat pour se meubler à l'étage;

CONSIDÉRANT QU'il faut respecter le niveau supérieur de l'ouverture de la fenêtre pour l'intégration de la porte, soit le même niveau supérieur que la fenêtre adjacente;

CONSIDÉRANT QU'il faut une rampe de sécurité en bois blanc plutôt qu'en PVC blanc;

CONSIDÉRANT QU'il serait bienvenue de privilégier la valorisation du balcon à l'étage plutôt que d'envisager un simple palier d'accès, avec une superficie supérieure et une harmonisation avec le reste du bâtiment, soit avec les mêmes matériaux et couleurs que la galerie existante au rez-de-chaussée;

QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet avec conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Vincent More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-196

QUE le Conseil accepte le projet avec les mêmes conditions que le CCU :

- Le remplacement de la fenêtre pour une porte d'acier blanc se fasse au même niveau supérieur que l'ouverture existante;
- Le CCU privilégie fortement la valorisation du balcon à l'étage plutôt que d'envisager un simple palier d'accès, avec une superficie supérieure et une harmonisation avec le reste du bâtiment, soit avec les mêmes matériaux et couleurs que la galerie existante au rez-de-chaussée. Cependant, cette recommandation n'est pas une obligation.

631 route de la Montagne – démolition d'une résidence

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter la démolition d'une résidence afin de pouvoir construire un autre bâtiment à cette place;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une résidence qui a un potentiel patrimonial pour la municipalité car il s'agit d'une architecture apparentée aux styles présents dans la région de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE tout autre projet de construction sur cette propriété ne sera pas possible tant que le CCU ne se prononcera pas définitivement sur cette demande de démolition;

QUE le CCU recommande au Conseil de refuser la démolition de la résidence et de faire réaliser un avis professionnel documenté sur l'état actuel de la résidence et sur son potentiel patrimonial pour la municipalité par l'agente au patrimoine de la MRC, Mélanie Milot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-197

QUE le Conseil municipal demande un avis professionnel documenté sur l'état actuel de la résidence et sur son potentiel patrimonial pour la municipalité par l'agente au patrimoine de la MRC et mandate le directeur général de la Municipalité pour faire des démarches auprès du propriétaire afin de savoir s'il est intéressé de léguer gratuitement cette résidence à la Municipalité et selon quelles modalités.

756 route du Fleuve – démolition d'une résidence

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter la démolition d'une résidence afin de pouvoir construire un autre bâtiment à cette place;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une résidence qui a un potentiel patrimonial pour la municipalité car il s'agit d'une résidence qui était autrefois à l'usage des domestiques et dont l'aspect historique est méconnu;

CONSIDÉRANT QUE tout autre projet de construction sur cette propriété ne sera pas possible tant que le CCU ne se prononcera pas définitivement sur cette demande de démolition;

QUE le CCU recommande au Conseil de refuser la démolition de la résidence et de faire réaliser un avis professionnel documenté sur l'état actuel de la résidence et sur son potentiel patrimonial pour la municipalité par l'agente au patrimoine de la MRC, Mélanie Milot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Vincent More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-198

QUE le Conseil municipal demande un avis professionnel documenté sur l'état actuel de la résidence et sur son potentiel patrimonial pour la municipalité par l'agente au patrimoine de la MRC.

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE

644 route de la Montagne – Rendre conforme la marge de recul

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter une dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation de la résidence, suite à la réforme cadastrale, avec une emprise de 3.20 m dans la marge de recul avant;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la mise en conformité de l'implantation de la résidence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-199

QUE le Conseil accepte la mise en conformité de l'implantation de la résidence.

DOSSIERS DIVERS

Projet du parc de l'Anse

Le maire annonce la constitution d'un comité de travail pour le projet du parc de l'Anse composé de Jean-Marie Deschênes, Lise Pelletier, Gilles Chabot, Louis Vadeboncoeur et de Fernand Dumont.

Extension de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le CCU recommande d'inclure le secteur de la rue de la Colline et le terrain de la Municipalité à l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne dans la zone du plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU considère qu'il est préférable d'ajuster la modification de la zone assujettie au PIIA avec les zones 15-H (secteur du rue de la Colline) et 26-R (terrain de la Municipalité) afin de faciliter l'application des règlements.

Le Conseil devra faire un avis de consultation au préalable à toute modification du règlement.

Projet de la clôture municipale

Suite à l'analyse des deux projets retenus par le Comité de sélection, le CCU appuie la proposition #2 et son concept de base, la vague, avec les modifications suivantes : de confectionner la clôture avec un matériau à l'épreuve de l'air salin comme de l'acier galvanisé, des sections de clôture amovibles pouvant se boulonner à des poteaux fixes, un appui au milieu, une main courante et/ou des garde-corps solidifiant toute la section de clôture, un écart appréciable entre le trottoir et le premier élément de garde-corps afin de faciliter l'entretien hiver comme été.

Le CCU recommande au Conseil de faire réaliser un devis technique avec les modifications mentionnées et de présenter à nouveau le projet modifié au CCU.

15. Avis de motion pour la citation de l'École de l'Anse

Un avis de motion est donné par David Guimont afin d'adopter un règlement sur la citation de l'École de l'Anse, appartenant à l'organisme Patrimoine et Culture du Portage, située au 234 route du Fleuve, au cadastre 4 530 745, comme bien patrimonial. Cette désignation s'appuie sur la valeur historique du bâtiment.

16. Assurer une présence de la Municipalité dans le conseil d'administration de l'Association des plus beaux villages du Québec jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'association

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie d'une présence au conseil d'administration de l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Louis Vadeboncoeur représente actuellement la Municipalité et qu'il est disposé à le faire encore pour assurer la transition due aux élections municipales et la représentation de la région dans l'association par la suite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-200

QUE le Conseil accepte que Louis Vadeboncoeur demeure le représentant de la Municipalité jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'association.

17. Assurer la responsabilité civile de tout éventuel incident sur la route du Fleuve en lien avec l'érosion du rocher Malin ou de la propriété sise au 655 route de la Montagne

ATTENDU QU'il faut assurer la sécurité sur la route du Fleuve liée à tout incident pouvant provenir des immeubles adjacents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre en charge temporairement, soit jusqu'au 30 juin 2014, l'assurance responsabilité civile de tout éventuel incident sur la route du Fleuve en lien avec l'érosion du rocher Malin ou de la propriété sise au 655 route de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-201

QUE le Conseil mandate son directeur général de faire le nécessaire pour ajuster sa couverture de responsabilité civile en attendant d'avoir une entente définitive avec le propriétaire du 655 route de la Montagne.

18. Mandater le directeur général à faire les démarches nécessaires pour établir une servitude de drainage sur les propriétés du 525, 527 et 529 route du Fleuve et effectuer les travaux nécessaires pour couvrir une section de la conduite actuellement à l'air libre

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer d'avoir une servitude pour le drainage des eaux longeant les propriétés sises au 525, 527 et 529 route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seraient nécessaires afin de couvrir une section de la conduite de drainage actuellement à l'air libre afin d'éviter tout éventuel débordement et dommage aux immeubles adjacents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-202

QUE le Conseil mandate le directeur général à s'assurer des servitudes sur tout le parcours de la conduite et à effectuer les travaux nécessaires pour couvrir la section du drainage à l'air libre.

19. Dédommagement pour le 483 route du Fleuve, le 408 route du Fleuve et le 587 route du Fleuve

483 route du Fleuve – éclaboussure de béton

ATTENDU QU'il y a eu des éclaboussures de béton sur la galerie du propriétaire lors des travaux effectués au 483 route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ces dégâts ont occasionné des frais supplémentaires au propriétaire pour le déplacement inutile de travailleurs de peinture et leur impossibilité de faire le travail prévu sur la galerie la journée suivant les travaux de bétonnage;

CONSIDÉRANT QUE la représentante du propriétaire a fait une demande de dédommagement de l'ordre de 165,00 \$ pour les frais encourus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-203

QUE le Conseil accepte de payer un montant de 115,00 \$, et non de 165,00 \$, pour dédommagement.

408 route du Fleuve – indication du type de connexion

ATTENDU QU'il y a eu un ajustement sur place du type de connexion pour le branchement au réseau d'aqueduc au 408, route du Fleuve, soit de 1.5" à 0.75";

CONSIDÉRANT QUE cette erreur a occasionné des frais supplémentaires au propriétaire pour la perte liée au temps d'attente sur place des travailleurs d'excavation et les heures supplémentaires aux travailleurs de plomberie lors de la journée du raccordement;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait une demande de dédommagement de l'ordre de 1 057,78 \$ pour les frais encourus;

2013-10-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,
QUE le Conseil accepte de payer un montant de 1 057,78 \$ pour dédommagement.

587 route du Fleuve – Lilas cassé par un véhicule ou par la machinerie

2013-10-205

ATTENDU QU'il y a eu un lilas cassé par un véhicule ou de la machinerie au 587 route du Fleuve;
CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait une demande de dédommagement de l'ordre de du coût d'un lilas sur le marché, soit 30,00 \$;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,
QUE le Conseil accepte de payer un montant de 30,00 \$ pour dédommagement.

20. Déversement d'huile dans le parc de l'Amitié

Suite à la demande d'information d'un citoyen. Le directeur général informe l'assemblée.

Lors de l'incident du déversement d'huile dans le parc de l'Amitié, un employé municipal a été envoyé rapidement sur place pour constater les travaux effectués pour absorber la fuite d'huile et remplacer le gravier souillé le long de la chaussée. Aucune conduite n'avait été touchée, car l'employé municipal s'est assuré que les conduites limitrophes étaient à sec.

Suite à l'incident, l'inspecteur municipal s'est assuré des dispositions prises pour un tel incident auprès du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parc (MDDEP). Le tout était en règle. Puis, par précaution, l'inspecteur municipal s'est aussi assuré d'avertir l'entreprise visée de sa responsabilité advenant un événement futur lié à cet incident précis.

21. Travaux de réfection du parc de l'Amitié

2013-10-206

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'effectuer des travaux pour le drainage de surface au préalable à toute intervention sur les bouches d'égout ou les grilles de drainage afin d'éviter que ces bouches ou grilles bougent de façon importante avec le changement de saison (L'effet de gel et dégel de l'eau à son incidence sur les infrastructures de voirie.)
CONSIDÉRANT QU'il faut s'assurer que la conception comme la réalisation des travaux effectués sont conformes et adéquats;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,
QUE le Conseil mandate le directeur général afin de faire faire une expertise indépendante sur les travaux effectués dans le parc de l'Amitié.

22. Amélioration locative au chalet des sports

Le directeur général informe l'assemblée sur le projet d'amélioration locative au chalet des sports.

23. Intersection de la côte de l'Église et de la route du Fleuve

Suite à plusieurs interrogations citoyennes, le directeur général explique que le terre-plein à cet endroit a été configuré comme tel pour des raisons de sécurité de la circulation piétonne et routière. En fait, cette disposition délimite le stationnement à l'est de la côte de l'Église, améliore la trajectoire pour emprunter la côte de l'Église depuis l'ouest de la route du Fleuve et oblige les véhicules à ralentir leur vitesse.

SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE, POLICE ET AMBULANCE

24. Projet d'entente intermunicipale en matière d'application du code de la sécurité routière, des véhicules hors-route et des règlements municipaux par la Sûreté du Québec (SQ)

ATTENDU QUE les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont signé une entente portant sur la modification de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE ladite entente permet aux municipalités d'adhérer à la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. c-27.1) pour conclure une entente afin de confier à la MRC de Rivière-du-Loup le pouvoir de recevoir les montants relatifs aux constats d'infraction en provenance de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup émis dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors-route et des règlements municipaux appliqués par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup est disposée à recevoir les sommes attribuables aux municipalités rurales de son territoire provenant de la Cour municipale et à les redistribuer selon les modalités prévues dans un projet d'entente dont les membres de ce conseil ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent More, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-207

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage adhère au projet d'entente intermunicipale aux fins de recevoir les montants relatifs aux constats d'infraction en provenance de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup émis dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors-route et des règlements municipaux appliqués par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et autorise le maire/mairesse et le/la directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(e), à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25. Adoption de la politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE le Conseil désire se doter d'une politique familiale et des aînés;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite politique, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents souhaite remercier Marie-Noëlle Richard pour son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-208

QUE le Conseil adopte la Politique familiale et des aînés sans modification.

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET COMMANDITES

26. Demande de commandite de Myriam Bérubé pour l'album souvenir des finissant(e)s de l'École secondaire de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour l'album souvenir des finissants de l'École secondaire de Rivière-du-Loup par Miriam Bérubé;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-209

QUE le Conseil contribue avec 50\$ en commandite pour Miriam Bérubé.

27. Demande de commandite de Hétéroclite – La boîte à culture afin d’effectuer l’exposition « Livres d’Artiste du Portage »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour contribuer à l’exposition « Livres d’Artiste du Portage » par Hétéroclite – La boîte à culture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s’accorde avec la politique en place étant et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Réjean Beaulieu, et résolu à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-210

QUE le Conseil contribue avec 350 \$ en commandite pour Hétéroclite – La boîte à culture pour l’année 2013 et recommande un autre 350 \$ en commandite pour l’année 2014.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

28. Liste des autorisations de dépense et des déboursés effectués par délégation

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de septembre 2013, et qu’ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Vincent More, et résolu à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-10-211

QUE toutes les autorisations de dépense et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 1 452 178,44 \$.

CORRESPONDANCES

Présentation du cadre de gestion des aboiteaux à la Municipalité de St-André

Le directeur général informe l’assemblée sur le cadre de gestion des aboiteaux de St-André.

Tenue d’audiences publiques orales concernant le projet d’oléoduc de Trans-Canada

CONSIDÉRANT QUE le projet Énergie Est consiste en la construction d’un oléoduc par l’entreprise TransCanada, oléoduc qui traverserait le territoire de la MRC de RDL;

CONSIDÉRANT QUE l’office national de l’énergie (l’ONÉ) est un organisme fédéral indépendant fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l’environnement et l’efficacité économique, dans l’intérêt du public canadien;

CONSIDÉRANT QUE le projet Énergie Est de l’entreprise TransCanada projette de traverser plusieurs provinces, et que les oléoducs interprovinciaux ne peuvent être construits qu’avec l’approbation de l’ONÉ;

CONSIDÉRANT QUE des audiences publiques, orales ou par voie de mémoires, doivent être tenues par l’ONÉ pour l’examen des demandes de construction de pipelines dépassant 40 km de longueur;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de rencontres organisées par TransCanada en juillet 2013 avec plusieurs propriétaires terriens du territoire de la MRC de RDL, plusieurs questions qui sont normalement examinées au cours des audiences de l’ONÉ visant la construction des oléoducs ne trouvent pas de réponses suffisamment détaillées, notamment :

- Le plan conceptuel et la sécurité du projet
- Les questions environnementales;
- Les questions socio-économiques et foncières;
- Les effets du projet sur les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes qui risquent d’être touchées;
- La responsabilité financière du demandeur;
- La faisabilité économique du projet;
- Tout aspect de l’intérêt public qui pourrait être compromis

2013-10-212

CONSIDÉRANT QUE ces audiences permettent à l'entreprise d'exposer son projet aux personnes ou groupes intéressés à demander des explications pour ensuite offrir leur appui ou s'y opposer;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les propriétaires fonciers et les autres personnes ou groupes touchés puissent signaler leurs inquiétudes dès que possible à la société et que ces personnes ou groupes continuent à participer à son processus de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la participation du public représente un élément fondamental de chaque étape du cycle de vie d'un projet et que le projet Énergie Est est d'une très grande envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Vincent More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande la tenue d'audiences publiques orales sur le projet de construction, par l'entreprise TransCanada, d'un oléoduc pour le transport ouest-est de pétrole Canadien.

COMMENTAIRES DE FIN DE MANDAT

Commentaires des membres du conseil sortant qui ne se représentent pas comme candidat(e)s aux prochaines élections municipales

Louis Vadeboncoeur fait un suivi entre la planification et les réalisations du Conseil lors de son mandat.

David Guimont abonde dans le même sens et souligne aussi plusieurs lancements de projet qui vont être assurément poursuivis par le prochain Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurrées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Réfection du parc de l'Amitié** – Un citoyen s'est informé sur les démarches qui seront entreprises par la Municipalité.
- **Code d'éthique et de déontologie** – Un citoyen s'est informé sur les sanctions possibles au Code d'éthique et de déontologie. Le maire les a énumérées à l'assemblée et il est possible de consulter ledit Code à la Municipalité.
- **Compteur d'eau** – Le conseil municipal a décidé que le coût des compteurs d'eau sera chargé aux contribuables dans les mêmes proportions que la totalité du projet du réseau d'aqueduc, c'est-à-dire 25% à tous les contribuables de la Municipalité et 75% aux contribuables desservis. Le coût d'un compteur d'eau standard de 3/4" est de 108 \$, alors que celui d'un compteur d'eau de 1 1/2" est de 495 \$. La facture totale de la municipalité est de 17 067 \$.
- **Un citoyen a suggéré d'avertir la Sûreté du Québec** afin que les patrouilles ne brisent pas les terrains lorsqu'il se gare pour faire de la surveillance.

30. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de David Guimont l'assemblée est levée à 21:48.

Louis Vadeboncoeur
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier